

Certificat

Formation à l'expertise judiciaire

(Niveau 1)



sciences^{po}.aix

www.sciencespo-aix.fr

25 rue Gaston de Saporta
13100 Aix-en-Provence

Présentation

Dans le cadre des conflits, les juridictions désignent des experts judiciaires dont le rôle, fondé sur la compétence, est déterminant dans le jugement rendu.

La loi n°2004-130 du 11 février 2004 et le décret 2004-1463 du 23 décembre 2004 modifié le 19 juillet 2007 réforment le statut des experts judiciaires tel qu'il était prévu par la loi du 29 juin 1971.

Désormais, il est indispensable pour un expert judiciaire agréé auprès d'une Cour d'appel de suivre une formation continue. En effet, est mise en place avant toute inscription d'un expert sur la liste d'une Cour d'appel une évaluation de sa «connaissance des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction... ainsi que (des) formations qu'il a suivies dans ces domaines ».

Sciences Po Aix propose une formation à l'expertise judiciaire : le but est de donner des connaissances théoriques et pratiques permettant la réalisation d'expertises judiciaires.

Le candidat saura, à l'issue de la formation, maîtriser les principes directeurs du procès, posséder une culture juridique générale et connaître les règles applicables aux mesures d'instruction confiées aux experts judiciaires.



Programme

La formation est composée des 3 modules obligatoires suivants :

Organisation juridictionnelle française et principes processuels **18H**

- devant le juge civil
- devant le juge pénal
- devant le juge administratif

Obligations de l'expert **12H**

- juridiques
- déontologiques
- sociales
- fiscales

Étapes procédurales de l'expertise **30H**

- l'institution de la mission d'expertise
- le déroulement de l'expertise et le respect du principe du contradictoire
- le rapport d'expertise, l'avis de l'expert et son utilisation judiciaire

L'obtention du certificat est soumise à un contrôle d'assiduité aux cours et à un examen. Le certificat ne confère pas le titre d'expert judiciaire que seules les Cours d'appel peuvent délivrer.



Organisation

Intervenants

La formation est dispensée par des universitaires et des professionnels de l'expertise judiciaire.

L'intervention de ces spécialistes garantit la qualité des enseignements.

Calendrier de la formation

Les cours ont lieu un jour par semaine sur une durée de 10 semaines. Le cycle de formation est de 60 heures.

Trois sessions se déroulent à des dates différentes pendant l'année:

- la première de janvier à mars, le vendredi
- la deuxième de mars à juin, le vendredi
- la troisième de septembre à décembre, le vendredi

Formation possible en visioconférence.

Public concerné

La formation s'adresse aux professionnels, salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de l'expertise judiciaire : médecins, architectes, informaticiens, spécialistes du BTP, des arts, de l'immobilier, etc.



Admission

Modalités d'inscription

Le dossier de demande d'inscription est à télécharger sur le site www.sciencespo-aix.fr, rubrique admission.

Coût de la formation

Cursus en présentiel : 2500 euros

Cursus en visioconférence : 2800 euros

(montant payable en plusieurs fois).

- Les professions libérales et les salariés peuvent bénéficier d'un congé ou d'un droit individuel de formation et d'une prise en charge par leur employeur.
- Les demandeurs d'emploi peuvent faire une demande d'aide à la formation auprès de l'OPCO ou de Pôle Emploi.

Niveau II

Une formation de Niveau II de « Perfectionnement à l'expertise judiciaire », est organisée par Sciences Po aix, accessible :

- aux experts déjà inscrits sur la liste des experts agréés par les tribunaux et qui souhaitent obtenir le renouvellement de leur agrément,
- aux experts postulants, à la condition qu'ils aient déjà suivi la formation de Niveau I dispensée par Sciences Po Aix et obtenu le certificat validant la formation.



Contact

po

Responsable de la formation :

Anne MEYER-HEINE

Maître de conférences

→ anne.meyer-heine@sciencespo-aix.fr

Renseignements et inscriptions :

Frédéric CHARDIN

04 65 04 70 73

→ frederic.chardin@sciencespo-aix.fr

Mathilde LANÉELLE

04 65 04 70 74

→ formation.continue@sciencespo-aix.fr